



Christine OUINSAVI, l'amazone des sciences béninoises

N° 411 DU 14 OCTOBRE 2025

L'Emblème du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : leemblemedujour@gmail.com - Tél : +229 0195534395

MÉMOIRE NATIONALE

Kérékou, le Caméléon éternel

PAGE 09

PRÉSIDENTIELLE 2026 – CAP SUR LA CONTINUITÉ

PAGE 02

Wadagni-Talata : le duo qui officialise l'espoir (Le fan-club Romuald WADAGNI témoin à la CENA)



TENSIONS AUTOUR DES PARRAINAGES

PAGE 07



La justice somme Yayi de restituer la fiche de Sodjinou

RÉFLEXION & LEADERSHIP FÉMININ

PAGE 08

Christelle HOUNDOUGBO : Le Temps, son meilleur allié



ELONA HOUSE
SALLE DES FÊTES ET DE CONFÉRENCE



Le cadre idéal pour vos événements inoubliables !

0198904640 / 0144904640

Les résidences
FENOU
APPARTEMENTS - CHAMBRES MEUBLÉS

0198904640 / 0144904640

Confort et luxe s'allient pour vous offrir un séjour incroyable.



Femmes d'envergure au Bénin**CHRISTINE OUINSAVI, L'AMAZONE DES SCIENCES BÉNINOISES**

Première femme professeure titulaire de l'Université de Parakou, ancienne ministre et chercheure reconnue à l'international, Christine Adjokè Ir. Nougbedé OUINSAVI incarne l'excellence scientifique et le leadership féminin au Bénin. Son parcours, jalonné de distinctions prestigieuses, illustre la persévérance et la compétence au service du savoir et du développement durable.

Née le 24 juillet 1975 à Bétérhou, Christine Adjokè Ir. Nougbedé OUINSAVI est l'une des figures les plus emblématiques de la science béninoise contemporaine. Professeure titulaire de sylviculture, d'aménagement et de gestion des ressources naturelles, elle a été promue en 2021 Grand Officier de l'Ordre National du Bénin (ONB) une distinction qui consacre un parcours exceptionnel au service du savoir et de la nation.

Sa brillante carrière académique est marquée par plusieurs reconnaissances internationales : Chevalière de l'Ordre international des Palmes académiques (OIPA/CAMES) en 2019, lauréate du prix UNESCO-L'Oréal "For Women in Science" en 2007 et distinguée par l'Organisation pour les Femmes en Science dans le Monde en Développement (OWSD) pour ses contributions remarquables.

Christine OUINSAVI n'est pas qu'une scientifique accomplie : elle a également marqué la sphère politique. Ancienne ministre des Enseignements Maternel et Primaire, puis ministre du Commerce, elle a démontré que rigueur scientifique et engagement citoyen pouvaient aller de pair.

Son engagement pour la cause des femmes dans les sciences est tout aussi remarquable. En tant que coordinatrice du projet RIGRA-CIRD (Renforcement de l'Inclusion du Genre dans la

Recherche Agronomique), elle milite pour une plus grande participation féminine dans les domaines scientifiques et technologiques.

« Le développement durable et inclusif ne peut se réaliser sans l'égalité des chances entre filles et garçons dans les sciences », souligne-t-elle régulièrement.

Sous sa coordination, le projet RIGRA a initié dès 2022 plusieurs formations de renforcement de capacités destinées aux doctorantes, masterantes et chercheurs dans le domaine des sciences agronomiques. Ces sessions visent à intégrer la dimension genre dans la recherche scientifique afin de favoriser des résultats plus équitables et pertinents pour le développement.

Candidate du Bénin au poste de Secrétaire Général du CAMES en 2022, Christine OUINSAVI a défendu avec brio les couleurs nationales, portée par le soutien affirmé du gouvernement béninois.

« Cette candidature a été portée au plus haut niveau par le chef de l'État. J'ai senti tout le soutien de l'État béninois », avait-elle confié.

Bien que la candidature béninoise n'ait pas abouti, son parcours reste un modèle de persévérance et d'excellence pour la jeunesse africaine, en particulier pour les jeunes filles qui rêvent de science et de leadership.

À 45 ans, le Professeur Christine OUINSAVI incarne à la fois la rigueur de la chercheure, la vision de la décideuse et la détermination de l'amazone. Son parcours inspire une génération entière à croire que l'intelligence, la discipline et la passion peuvent faire rayonner le Bénin au-delà de ses frontières.

Youssouf AVOCEGAMOU

MEDIAS AU BENIN**Votre site d'informations en ligne**

Dans le souci de mieux vous informer et surtout vous servir, EMERIC PRODUCTION qui édite votre journal «L'Emblème du jour» a lancé le jeudi 15 août 2024 son site web officiel "www.lemblemedujour.com"

Sur ce site, vous pouvez désormais lire tous les articles et télécharger toutes les parutions de votre journal «L'Emblème du jour» ainsi que toutes les publicités de ELONA HOUSE et de FENOU GUEST HOUSE. Mieux ce site est également un espace publicitaire pour tous nos partenaires, soutiens, sponsors.

Sur www.lemblemedujour.bj, faites comme chez vous.

**www.lemblemedujour.bj
www.lemblemedujour.com**

L'Emblème du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ
Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lemblemedujour@gmail.com
Tél : +229 0195534395

ISBN : 978-99982-1-737-9 DEPOT LEGALE N° 15577
N° 495-25/HAAC/PT/CLC/SG/DA/DC/SDC/SCS

PORTO-NOVO (République du Bénin)

EMAIL : lemblemedujour@gmail.com
TELEPHONE : +229 01 98 90 46 40

PRODUCTION

ETS EMERIC PRODUCTION
(RCCM RB/PNO/09A848)

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Eméric Joel ALLAGBE
+229 01 97 90 46 40 / 01 98 90 46 40

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Fernandez Cyrus Benicio SOWANOU
+229 01 97 74 01 02

RÉDACTION

Eméric Joël ALLAGBE (Journaliste)
Fernandez Cyrus SOWANOU (Journaliste)
James Meryl ALLAGBE (Journaliste)
Marie Estelle AKANNI (Journaliste)
Aimé HOUENOU (Journaliste)
Godfroy MISSAHOGBE (Journaliste)
Youssouf Michel AVOCEGAMOU (Journaliste)

MONTAGE ET GRAPHISME

Mayass M. NOUMON
+229 01 96 13 84 84

Présidentielle 2026 – Cap sur la continuité

WADAGNI-TALATA : LE DUO QUI OFFICIALISE L'ESPOIR

Sous une atmosphère empreinte de détermination et de sérénité, le ticket présidentiel formé par Romuald Wadagni et Mariam Chabi Talata a procédé, ce lundi 13 octobre 2025, au dépôt officiel de sa candidature à la Commission électorale nationale autonome (CENA). Une étape décisive qui marque le début officiel de leur marche vers la présidentielle de 2026.

La scène politique béninoise entre dans une nouvelle phase. En se rendant à la CENA pour déposer leur dossier de candidature, Romuald Wadagni, ministre d'État et figure montante du paysage politique national, et Mariam Chabi Talata, actuelle vice-présidente de la République, concrétisent une alliance politique à la fois stratégique et symbolique.

Le duo, accueilli dans une ambiance calme mais chargée d'émotion, a effectué cette démarche dans le strict respect des procédures légales, en présence de leurs mandataires et de quelques soutiens discrets. Si une grande mobilisation populaire était initialement envisagée, elle a été suspendue pour des raisons de sécurité autour du siège de la CENA.

Pour plusieurs observateurs, cette candidature marque la volonté d'assurer une continuité dynamique dans la gouvernance, tout en insufflant un vent de renouveau. L'expérience de Talata, première femme vice-présidente du pays, combinée à la rigueur technocratique et à la vision économique de Wadagni, donne à ce duo un profil d'équilibre et de complémentarité.

Le dépôt de ce dossier n'est pas seulement un acte administratif. Il symbolise le lancement d'une aventure politique portée par la promesse d'un Bénin stable, inclusif et tourné vers l'avenir. Le tandem Wadagni-Talata se positionne désormais comme un acteur majeur à suivre dans la course présidentielle de 2026.

Emeric Joël ALLAGBE





ELONA HOUSE

SALLES DE FÊTES ET DE CONFÉRENCES

À la recherche d'un lieu d'exception pour votre prochain événement ?
Mariage, anniversaire, communion, baptême, colloque professionnel ou
simple moment en famille... notre espace vous ouvre ses portes pour
toutes vos célébrations, au cœur d'un cadre naturel préservé.

- ASSISTANCE TECHNIQUE PRO
- SALLES CLIMATISÉES
- GRANDE CAPACITÉ MODULABLE
- GROUPE ELECTROGÈNE



Djassine Houinvié - Dowa
(Porto-Novo)



+229 0198904640 / 0155499999

+229 0195534395 / 0155500707

Présidentielle 2026 au Bénin

LE FAN-CLUB ROMUALD WADAGNI TÉMOIN À LA CENA

Les responsables du fan-club Romuald WADAGNI se sont rendus ce lundi à la Commission Électorale Nationale Autonome (CENA) pour assister au dépôt du dossier du duo présidentiel Romuald WADAGNI – Mariam TALATA. Une présence symbolique marquant leur engagement et leur fidélité au candidat.

Dans une ambiance à la fois solennelle et empreinte d'enthousiasme, une délégation des responsables du fan-club Romuald WADAGNI s'est rendue à la CENA ce lundi 13 octobre 2025. Objectif : être témoin du dépôt officiel du dossier du duo WADAGNI – TALATA, candidat à l'élection présidentielle de 2026.

Conduite par le comité de coordination nationale, la délégation a tenu à manifester son soutien indéfectible à leur idole, le ministre de l'Économie et des Finances, aujourd'hui candidat à la magistrature suprême.

Cette démarche, bien que sobre, traduit la maturité et le sens de responsabilité du mouvement, qui a préféré une présence représentative à une mobilisation de masse, compte tenu des mesures de sécurité renforcées autour du siège de la CENA.

« Nous sommes venus en délégation restreinte pour être témoins de ce moment historique. Le fan-club reste mobilisé, confiant et discipliné », a déclaré un responsable à la presse.

Le fan-club Romuald WADAGNI s'illustre depuis plusieurs mois par ses actions de communication, de sensibilisation et de cohésion autour des idéaux de travail, de rigueur et de patriotisme que prône son leader. Cette présence à la CENA consacre une nouvelle étape dans la mobilisation citoyenne autour du projet politique incarné par le duo WADAGNI – TALATA.

Marie Estelle AKANNI



14 octobre / Journée mondiale de la normalisation

DES NORMES POUR UN MONDE MEILLEUR

Sous le thème « Une vision commune pour un monde meilleur : partenariats pour la réalisation des objectifs », la Journée mondiale de la normalisation, célébrée le 14 octobre 2025, met en lumière le rôle essentiel des normes internationales dans la construction d'un avenir durable, équitable et résilient.

Chaque 14 octobre, la communauté internationale célèbre la Journée mondiale de la normalisation, une occasion de saluer le travail collectif de milliers d'experts qui élaborent des normes garantissant sécurité, innovation et développement durable dans des domaines aussi variés que l'intelligence artificielle, l'impression 3D ou la santé publique.

Pour cette édition 2025, le thème « Une vision commune pour un monde meilleur : partenariats pour la réalisation des objectifs » rappelle combien les normes internationales sont indispensables à la coopération mondiale. Elles constituent le langage commun qui favorise la confiance, l'interopérabilité et la collaboration entre acteurs publics, privés et communautaires.

Les Objectifs de développement durable (ODD), adoptés par les Nations Unies, visent à réduire les inégalités, à stimuler une économie respectueuse de l'environnement et à freiner le changement climatique. Leur concrétisation exige un travail collectif, où les normes jouent un rôle stratégique en soutenant la qualité, la transparence et la compatibilité des solutions mises en œuvre.

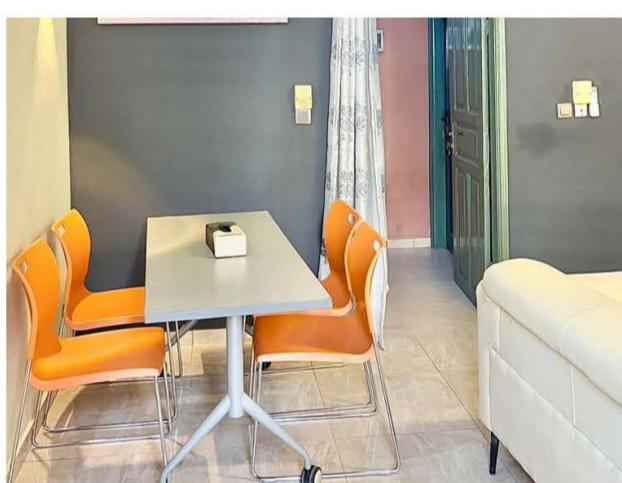
La crise sanitaire mondiale récente a révélé l'urgence d'une approche plus inclusive et résiliente du développement. Dans ce contexte, les normes apparaissent comme des leviers puissants pour renforcer la solidarité, améliorer la gouvernance et construire des sociétés plus justes.

Au-delà de cette journée symbolique, la normalisation s'inscrit dans une dynamique continue. Elle illustre la force du travail en réseau, fondé sur la conviction que la coopération multiplie l'efficacité. Ensemble, les acteurs du système international s'engagent à poursuivre cette œuvre collective pour que les normes demeurent au service des ODD et du Programme mondial à l'horizon 2030.

Ainsi, célébrer la Journée mondiale de la normalisation, c'est réaffirmer notre vision commune d'un monde meilleur, bâti sur la confiance, la qualité et le partenariat.

Youssouf AVOCEGAMOU

Les résidences **FENOU**



Loin de chez vous, retrouvez la chaleur d'un foyer : chambres privées et cuisine conviviale pour partager des repas faits maison, rire et préparer vos aventures du lendemain. L'expérience idéale pour profiter à votre rythme !

CARACTÉRISTIQUES

- ✓ Luxe et confort
- ✓ Décor authentique
- ✓ Prix abordable
- ✓ Emplacement stratégique



Djassin Houinvié - Dowa
(Porto-Novo)



+229 0198904640 / 0155499999



+229 0195534395 / 0155500707

Tensions autour des parrainages

LA JUSTICE SOMME YAYI DE RESTITUER LA FICHE DE SODJINOU



Un nouvel épisode vient secouer le processus de parrainage pour la présidentielle de 2026. L'ancien président Boni Yayi est sommé par la justice de restituer la fiche de parrainage du député Sodjinou, qu'il aurait conservée indûment. La Céna est désormais invitée à invalider le précédent formulaire en cas de résistance.

La bataille politique autour des parrainages prend une tournure judiciaire. Saisi d'un recours, le tribunal compétent a ordonné à l'ancien chef de l'État, Boni Yayi, de remettre sans délai la fiche de parrainage du député Sodjinou, membre du parti Les Démocrates.

Selon les sources proches du dossier, cette fiche, attribuée au parlementaire en vue du soutien à un duo de candidats à la présidentielle de 2026, aurait été retenue par M. Yayi dans des circonstances controversées. La décision de justice, rendue publique ce lundi, impose la restitution immédiate du document afin de garantir la transparence et l'équité du processus électoral.

Dans le même jugement, la Cour a instruit la Commission électorale nationale autonome (Céna) de procéder à l'invalidation du précédent formulaire en cas de refus de restitution. Cette mesure vise à empêcher toute utilisation abusive ou frauduleuse du parrainage.

Cette décision judiciaire intervient alors que la tension monte entre acteurs politiques à l'approche du scrutin présidentiel. Pour de nombreux observateurs, elle traduit la volonté de préserver la régularité du processus et d'éviter toute manipulation autour de l'acte de parrainage, devenu un enjeu majeur de la compétition électorale.

La Céna, quant à elle, reste vigilante et poursuit ses travaux dans le respect du calendrier officiel, pendant que les regards se tournent désormais vers la réaction de Boni Yayi et du parti Les Démocrates.

Emeric Joël ALLAGBE

ORDONNANCE
N°254/AUD-PD/2025
du 13 octobre 2025

Rôle Général
N°COTO/2025/RG/04743

OBJET:
Restitution de fiche de parrainage

REPUBLIC DU BENIN

COUR D'APPEL DE COTONOU

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE
DE PREMIERE CLASSE DE COTONOU

CHAMBRE DES PROCÉDURES DIVERSES

L'an deux mil vingt-cinq
Et le treize octobre,

Nous, Dossa Guillaume LALLY, président du tribunal de première instance de première classe de Cotonou, statuant en qualité de juge des référés ;

Assisté de Maître Osséni RADJI, greffier,

Avons rendu la décision dont la teneur suit :

LES PARTIES

DEMANDEUR :
Michel François Oloutoyé SODJINOU, de nationalité béninoise, Député à l'Assemblée Nationale, demeurant et domicilié à Porto-Novo, 5^{me} arrondissement, quartier Tokpoto Davo, carrefour sans nom, téléphone : 0196101111, 01- BP 334 Porto-Novo ;

Assisté de Maître Brice T. ZINZINDOHOUE, avocat au Barreau du Bénin et de la SCP HK Avocats & Associés ;

D'UNE PART :

DEFENDEURS :
Thomas Boni YAYI, es-qualités Président du parti « Les Démocrates », demeurant et domicilié à Cotonou, quartier Cadjéhoué ;
Parti politique « Les Démocrates » sis à Cotonou, au quartier Gbédjémédé, lot 1091, parcelle H, Immeuble Maître ATCHADE ;
Président de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA), demeurant et domicilié au siège de ladite institution, Rue 866, Cotonou ;

D'AUTRE PART :
En vertu de l'ordonnance n°208/2025 du 13 octobre 2025 rendue à pied de réquête par le président du tribunal de première instance de première classe de Cotonou, Michel François Oloutoyé SODJINOU a, par exploit d'huisser en date à Cotonou du 13 octobre 2025, donné assignation à Thomas Boni YAYI, au Parti politique « Les Démocrates » et au président de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) devant le juge des référés du tribunal de première instance de première classe de Cotonou aux fins de voir ordonner aux deux premiers défendeurs la restitution de sa fiche de parrainage et, à défaut, d'enjoindre au troisième défendeur, le président de la Commission Electorale Nationale Autonome, de lui délivrer une nouvelle fiche de parrainage, en lieu et place de celle confisquée ;

Au soutien de son action, il développe qu'il est député de la 9^{me} mandature de l'Assemblée Nationale, élu dans la 19^{me} circonscription électorale ;

Qu'à la suite du retrait officiel des formulaires de parrainage nominatif auprès de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA), il a remis sa fiche de parrainage entre les mains du Président du Parti « Les Démocrates », monsieur Thomas Boni YAYI, le 02 septembre 2025, conjointement avec l'ensemble des autres députés du parti ;

Que cette remise collective, selon la déclaration officielle du parti, s'inscrivait dans une démarche de discipline, de cohésion et de coordination interne ;

Que cette démarche par laquelle il n'a jamais envisagé donner un quelconque mandat à qui que ce soit, ne saurait avoir pour effet de le déposséder individuellement, en dépit de sa qualité de député et représentant du peuple de son droit au parrainage, ni de restreindre la libre expression de sa volonté politique, constitutionnellement garantie ;

Que le formulaire de parrainage nominatif qu'il a reçu de la CENA, signé et remis demeure retenu par le Président du Parti LES DEMOCRATES ou en son nom ;

Que le moment de l'expression de son droit constitutionnellement garant est imminent ;

Que cette rétention ou le refus de restituer le formulaire est fait en violation de ses droits ;

Que c'est se voir rétablir dans ses droits qu'il a saisi la juridiction présidentielle aux fins annoncées ci-dessus ;

Que la journée du mardi 14 octobre 2025, étant délai butoir pour faire usage de son formulaire de parrainage, qu'il y a urgence extrême pour de se voir restituer ledit formulaire, dans les mains de l'huisier justice, dès la signification de la décision à intervenir ;

Qu'en cela pour cela qu'il demande que la décision à venir soit assortie de l'exécution provisoire sur minute, sans caution, et avant enregistrement nonobstant l'exercice de tout droit de recours ;

Attendu qu'à l'audience, le demandeur, par l'organe de ses conseils a réitéré les termes de son assignation et précisé qu'en raison du délai très court qui lui reste de pouvoir exercer son droit de parrainage par lui-même et librement, il insiste sur la demande de l'exécution provisoire sur minute de la décision à rendre ;

Attendu que le président de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) est représenté à l'audience par Monsieur Alidé Fidèle BOSSOL, conseiller juridique de la CENA ;

Que sur interpellation réponse, il a confirmé que le dernier délai pour usage de la fiche de parrainage en cause est le 14 octobre 2025 à minuit ;

Qu'en se faisant donner acte de cette précision, les conseils du demandeur sollicitent qu'il soit fait droit à leur demande relative à l'exécution provisoire et sur minute de la décision ;

Attendu que Thomas Boni YAYI et le Parti « LES DEMOCRATES » régulièrement assignés n'ont pas comparu et ne sont pas fait représenter ;

Qu'ils n'ont pas plus présenté des excuses à la juridiction saisie ;

MOTIFS DE LA DECISION

SUR LE CARACTERE DE LA DECISION

Attendu suivant les dispositions de l'article 543 du code de procédure civile, commerciale, sociale, administrative et des comptes, en cas de pluralité de défendeurs assignés pour le même objet, lorsque l'un au moins d'entre eux ne comparait pas, la décision est réputée contradictoire à l'égard de tous, si la décision est susceptible d'appel ou si ceux qui ne comparaissent pas n'ont pas été assignés à personne ;

Attendu que sur les trois défendeurs, l'un d'eux a comparu et a fait des déclarations sur interpellation de la juridiction et des conseils du demandeur ;

Que monsieur Waidé ABOIMON, garde du corps du défendeur Thomas Boni YAYI a reçu l'assignation au nom et pour le compte de ce dernier ;

Que l'agent de sécurité de la société « GROUPE ISA SECURITE » retrouvé au portail du siège du Parti « LES DEMOCRATES » ayant subordonné l'accès des lieux à un badge délivré par le parti, l'huisier de justice instrumental a dû défaillir l'exploit d'assignation destiné audit parti, à son président, au domicile de ce dernier ;

Que dans ces circonstances, la présence ordonnance est réputée contradictoire à l'égard de toutes les parties ;

SUR LA DEMANDE D'INJONCTION DE RESTITUER OU DE DELIVRER UNE NOUVELLE FORMULAIRE DE PARRAINAGE

Attendu que le demandeur sollicite de la juridiction des référés d'ordonner à monsieur Thomas Boni YAYI, es-qualités président du parti « LES DEMOCRATES » et au parti « LES DEMOCRATES » de lui restituer le formulaire nominatif de parrainage que la CENA lui a délivré ;

Que cette demande est consécutif à la sommation de restituer que le demandeur a adressée aux défendeurs, le 13 octobre 2025 à 12 heures, par l'organe de Maître Maxime René ASSOGBA, Huissier de justice, sans une réponse favorable ;

Attendu que le formulaire de parrainage est nominatif ;

Qu'il est attaché à la personne de chaque élu, habilité légalement à parrainer ;

Que donc, il ne peut être retenu par le parti ou le président du parti, contre la volonté de l'élu, sans que cette rétention soit irrégulière ou arbitraire ;

Que pour mettre fin, à une telle rétention irrégulière ou arbitraire, il sied d'ordonner aux défendeurs Thomas Boni YAYI et au parti politique « LES DEMOCRATES » de restituer au demandeur, son formulaire nominatif de parrainage, sans délai, dès notification de la présente décision, aux mains de l'huisier instrumental ;

Attendu que le demandeur, demande également à la présente juridiction d'enjoindre au président de la CENA, de lui délivrer un nouveau formulaire en cas de résistance à l'exécution de la décision à intervenir ;

Attendu que chaque élu habilité par la loi a le droit d'avoir obligatoirement, un formulaire nominatif de parrainage et de n'en avoir qu'un seul pour faire usage ou non ;

Que le demandeur a retiré auprès de la CENA son formulaire nominatif de parrainage ;

Que s'il est en privé, de quelque manière que ce soit, il est en droit de se délivrer un autre qui annule subéquemment le précédent dont il est départi, pour éviter la multiplicité de parrainage par un seul et même élu ;

Qu'il convient donc d'enjoindre au président de la Commission Electorale Nationale Autonome d'avoir à invalider le précédent formulaire délivré au demandeur et de lui délivrer un nouveau formulaire nominatif de parrainage, dès la signification de la présente ordonnance, en cas de refus les deux premiers défendeurs de lui restituer le premier formulaire resté en leurs mains ;

SUR L'EXECUTION PROVISOIRE SUR MINUTE

Attendu que le demandeur sollicite que la présente ordonnance soit déclarée exécutoire par provision sur minutes, sans caution ;

4

Attendu qu'au sens des dispositions de l'article 597 alinéa 2 du code de procédure civile, commerciale, sociale, administrative et des comptes, telles résultent de la modification introduite par la loi n°2020-08 du 2 avril 2020 portant modernisation de la justice, l'exécution provisoire ne peut être accordée qu'en cas de péril imminent ou d'extrême nécessité démontrée par la partie qui en fait la demande ;

Attendu qu'en l'espèce, le demandeur expose qu'il risque d'être privé de son droit de faire usage de son formulaire nominatif de parrainage, en raison de ce que ledit formulaire est retenu par le président de son parti qui refuse de le restituer ;

Qu'il précise également qu'il ne lui reste que la journée du 13 octobre 2025 et celle du 14 octobre 2025 pour pouvoir se servir du formulaire ;

Que si la décision à intervenir doit être enregistrée avant de lui être délivrée pour son exécution, il y aura péril en la demeure ;

Attendu que le représentant du président de la CENA a confirmé que selon le calendrier établi, les élus ont jusqu'au 14 octobre 2025, à minuit pour faire usage de leur formulaire de parrainage ;

Que dans ces conditions, en effet, si la présente ordonnance n'est pas exécutoire sur minute, elle ne peut être exécutée avant le dernier dont dispose le demandeur pour se faire rétablir dans ses droits ;

Qu'il y a lieu de déclarer la présente ordonnance exécutoire par provision sur minute, avant enregistrement, nonobstant l'exercice des voies de recours ;

PAR CES MOTIFS :

Statuant publiquement, par décision réputée contradictoire, en matière de référés civils et en premier ressort :

À l'ordre, renvoyons les parties à se pourvoir ainsi qu'elles avisent, mais dès à présent et vu l'urgence ;

Constatons qu'à la suite du retrait officiel des formulaires de parrainage nominatif auprès de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA), le demandeur Michel François Oloutoyé SODJINOU a remis son formulaire de parrainage entre les mains du Président du Parti « LES DEMOCRATES », monsieur Thomas Boni YAYI, le mardi 02 septembre 2025, conjointement avec l'ensemble des autres députés du parti ;

Constatons que le président du Parti « LES DEMOCRATES », monsieur Thomas Boni YAYI retient et refuse de restituer au demandeur le formulaire nominatif de parrainage qui lui a été délivré par la CENA ;

Constatons que la date du 14 octobre 2025 est l'échéance pour l'exercice des droits dont le formulaire de parrainage est le support ;

5

Ordonnons en conséquence, à monsieur Thomas Boni YAYI, es-qualités président du parti « LES DEMOCRATES » et au parti politique « LES DEMOCRATES » d'avoir à restituer à Michel François Oloutoyé SODJINOU, dès la signification de la présente ordonnance, aux mains de l'huisier de justice instrumental, le formulaire nominatif de parrainage qui lui a été délivré par la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) ;

Enjoignons au président de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) d'avoir à invalider le précédent formulaire de parrainage délivré au demandeur Michel François Oloutoyé SODJINOU et de lui en délivrer un nouveau, en cas de résistance de monsieur Thomas Boni YAYI, es-qualités président du parti « LES DEMOCRATES » et du parti politique « LES DEMOCRATES » à lui restituer le premier formulaire ;

Ordonnons l'exécution provisoire sans caution et sur minute de la présente ordonnance, nonobstant l'exercice des voies de recours ;

Condammons les défendeurs aux dépens ;

Rappelons que le délai d'appel est quinze (15) jours

Ont signé :

LE GREFFIER
Osséni RADJI

LE PRESIDENT
Dossa Guillaume LALLY

Réflexion & Leadership féminin

CHRISTHELLE HOUNDONOUGBO : LE TEMPS, SON MEILLEUR ALLIÉ

Femme d'engagement et de vision, Christelle HOUNDONOUGBO incarne la patience active et la sagesse du temps. Pour elle, chaque saison de la vie a son enseignement, chaque attente a sa valeur, et chaque instant bien investi devient un levier de réussite.

Le Temps, sculpteur de nos destins

Tout dans l'univers obéit à la loi du temps : les saisons, les rêves, les victoires et les renaissances.

Invisible mais puissant, le temps trace nos routes, forge nos caractères et polit nos ambitions. Pour Christelle HOUNDONOUGBO, le temps n'est pas un adversaire à dompter, mais un allié à écouter. Il guérit, enseigne, élève et révèle à condition de lui faire confiance.

Patience et persévérance : les clés du succès

« Le temps récompense toujours ceux qui savent attendre », aime rappeler Christelle HOUNDONOUGBO. Le véritable progrès, selon elle, ne se mesure pas à la vitesse, mais à la constance.

Elle prône la patience comme vertu maîtresse, celle qui permet de semer, nourrir et récolter au moment juste. Car le temps, dit-elle souvent, « ne précipite rien, mais n'oublie personne ».

L'art d'agir au bon moment

Combien de projets échouent faute de discernement temporel !

Agir trop tôt, c'est brûler les étapes ; agir trop tard, c'est perdre l'opportunité.

Christelle HOUNDONOUGBO invite à écouter le rythme du temps, à planifier avec intelligence et à agir avec sérénité. « Chaque minute a sa mission, chaque saison son message », affirme-t-elle.

Le temps, fondement du lien familial

Femme de valeurs et de famille, Christelle HOUNDONOUGBO défend l'idée qu'aucune réussite n'a de sens sans équilibre personnel.

Donner du temps à son conjoint, à ses enfants, à soi-même, c'est bâtir une paix durable.

Elle appelle à replacer le temps au cœur des relations humaines : écouter, partager, se retrouver, car c'est dans ces moments simples que se tisse la force d'une famille unie.

Le temps, moteur de l'action collective

Dans la communauté comme dans la vie publique, la bonne gestion du temps est un gage de réussite. Christelle HOUNDONOUGBO croit à la force du collectif et à la planification : « Les grands projets prennent du temps, mais ce sont eux qui changent les peuples. » Pour elle, la patience stratégique et la constance sont les marques des vrais bâtisseurs.

Leçons d'histoire et inspirations

Mandela, Obama, Ellen Johnson Sirleaf... autant de figures qui ont su laisser le temps les préparer à leur mission.

Christelle HOUNDONOUGBO s'en inspire profondément : comme eux, elle croit que le temps n'est pas un frein, mais une forge. Chaque attente, chaque épreuve, chaque silence prépare une victoire. Le temps façonne les leaders durables.

Octobre Rose : le temps de la prévention

En ce mois d'octobre dédié à la lutte contre le cancer du sein, Christelle HOUNDONOUGBO appelle les femmes à agir à temps pour leur santé. Le dépistage précoce, rappelle-t-elle, est un geste vital. « Le moment d'agir, c'est maintenant. Le temps, bien utilisé, sauve des vies. »

Le temps n'est pas un ennemi : c'est un maître silencieux. Et comme le montre Christelle HOUNDONOUGBO à travers son parcours, celui qui apprend à écouter le temps devient maître de sa destinée.

Puissions-nous, à son exemple, transformer chaque instant en occasion de grandir, d'aimer et de servir.

Emeric Joël ALLAGBE



Mémoire nationale

KÉRÉKOU, LE CAMÉLÉON ÉTERNEL

Dix ans déjà que le Général s'est éclipsé, laissant derrière lui un héritage politique complexe et inoubliable.

Le 14 octobre 2015, le Bénin perdait l'un de ses hommes les plus marquants : le Général Mathieu Kérékou. Dix ans plus tard, le souvenir de cet officier devenu chef d'État, marxiste puis démocrate, musulman puis pasteur, demeure indissociable de l'histoire du pays. Né le 2 septembre 1933 à Kouarfa dans l'Atacora, il aura façonné le Bénin moderne à coups de paradoxes, de convictions et de mutations spectaculaires.

Un militaire façonné par la discipline et l'audace

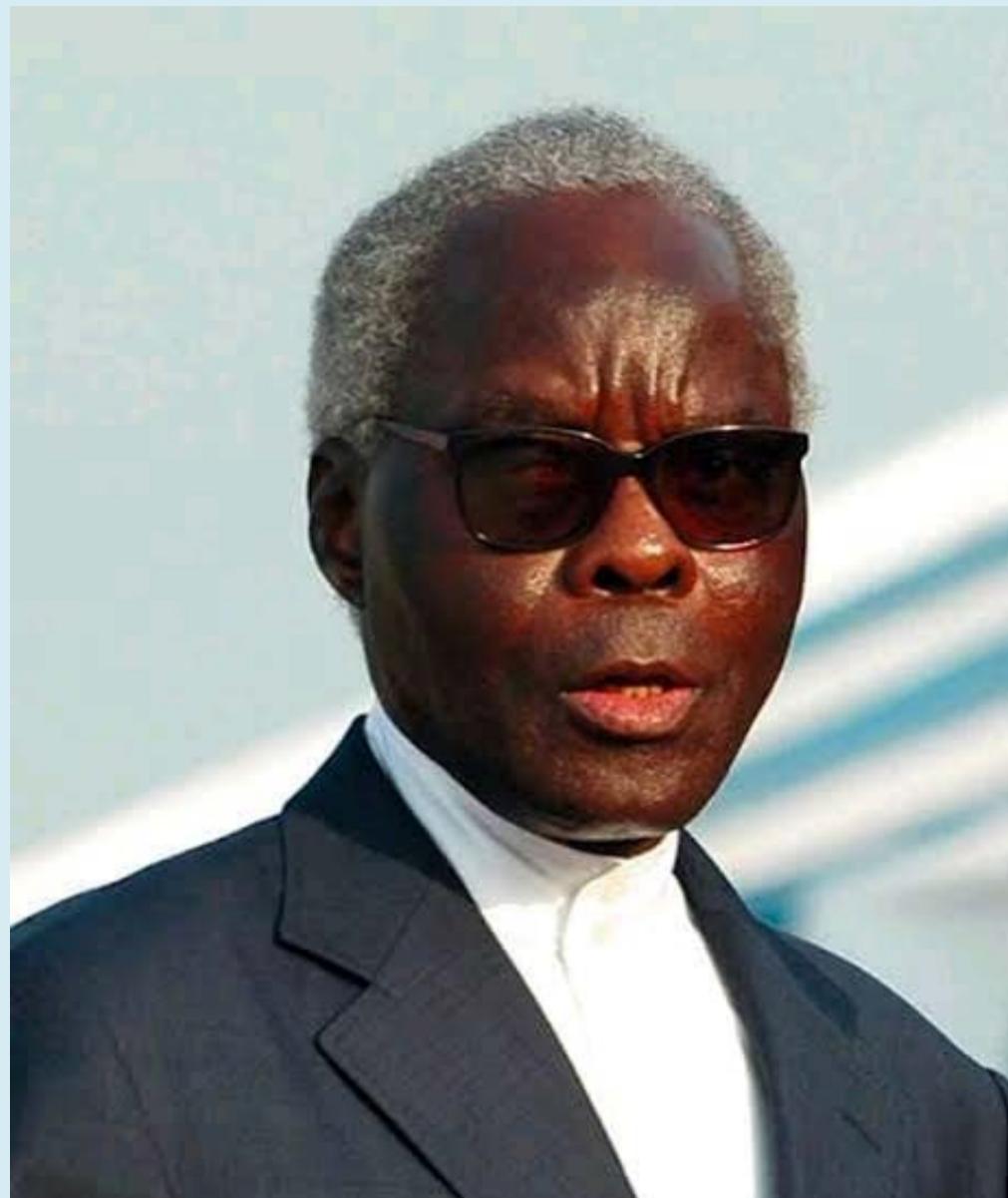
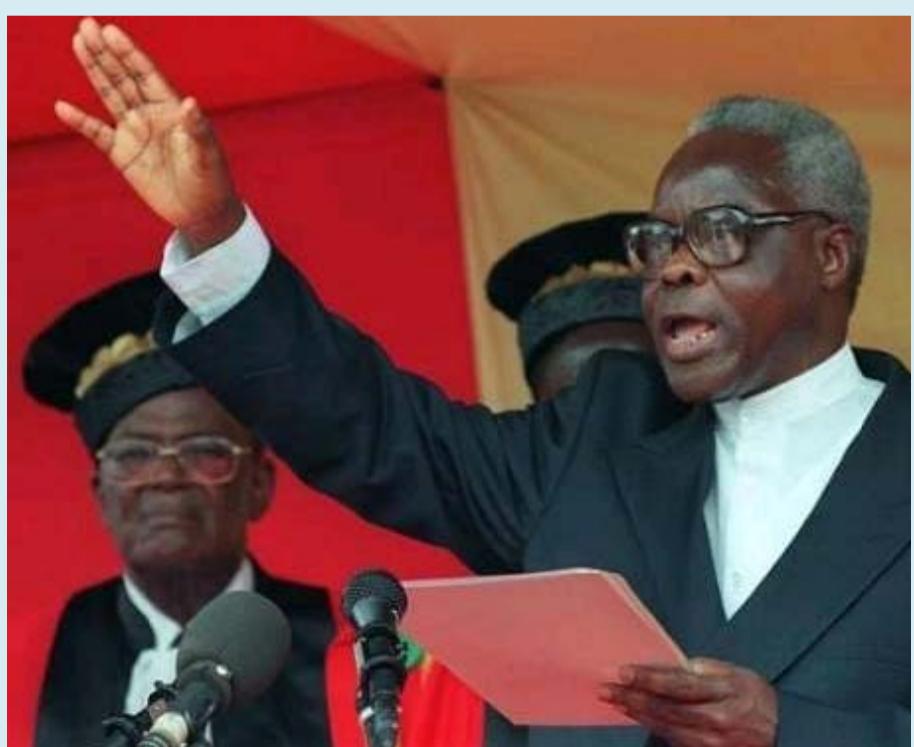
Formé dans les écoles militaires du Mali, du Sénégal et de France, Mathieu Kérékou fit ses armes dans l'armée française avant d'intégrer celle du Dahomey, où il gravit les échelons jusqu'au grade de major. Le 26 octobre 1972, il s'empare du pouvoir par un coup d'État sans effusion de sang, mettant fin au régime du Conseil présidentiel. Il fait alors arrêter ses prédécesseurs Sourou Migan Apithy, Hubert Maga et Justin Ahomadégbé.

De la Révolution à la République

Trois ans plus tard, en 1975, il rebaptise le pays République Populaire du Bénin et fonde le Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB). Le régime se réclame du marxisme-léninisme : nationalisations, contrôle politique strict, répression des opposants et isolement diplomatique. Mais le Bénin, miné par la crise économique des années 1980, s'enfonce dans la dette et la désillusion.

Le pari de la démocratie

À la faveur du vent de liberté venu d'Europe de l'Est, Kérékou comprend qu'une mutation s'impose.



En 1990, il convoque la Conférence nationale des forces vives, un tournant majeur. Il accepte le multipartisme et la transition démocratique, devenant le premier dirigeant africain à ouvrir pacifiquement la voie à la démocratie. Battu en 1991 par Nicéphore Soglo, il se retire sans heurts avant de revenir triomphalement aux urnes en 1996, puis d'être réélu en 2001.

Un chef d'État respectueux du jeu démocratique

Durant ses deux derniers mandats (1996-2006), Kérékou consolide les institutions et protège la liberté de presse, qui vaut au Bénin une réputation exemplaire en Afrique. Fidèle à la Constitution, il refuse de briguer un troisième mandat, respectant scrupuleusement la limite d'âge et de durée. Pasteur pentecôtiste à la retraite, il prône la tolérance, le pardon et l'humilité, valeurs qui contrastent avec la rigueur du militaire d'autrefois.

Une sortie digne, un héritage contrasté

Affaibli par la maladie, il s'éteint le 14 octobre 2015 à Cotonou, à 82 ans. Son départ met fin à une ère, mais son empreinte reste gravée dans la mémoire collective. Homme aux multiples visages — soldat, révolutionnaire, démocrate, croyant —, le Général Mathieu Kérékou incarne plus que tout autre le destin caméléon du Bénin : celui d'un pays capable de se transformer sans renier son âme.

Youssouf AVOCEGAMOU

Affaires sociales au Bénin

LE SOCIAL AU CŒUR DE L'ACTION PUBLIQUE

Depuis près d'une décennie, le Bénin multiplie les initiatives pour améliorer le bien-être de sa population. À travers des programmes novateurs dans la santé, la protection sociale, la formation, le logement et l'autonomisation des femmes, le pays pose les jalons d'un développement plus inclusif et solidaire.

Chaque 24 novembre, le Bénin célèbre la Journée nationale des affaires sociales, une occasion pour mettre en lumière les professionnels du secteur et évaluer les avancées dans la promotion du bien-être collectif. Organisée par le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance, cette journée permet d'aborder les défis, de présenter les solutions et de valoriser les actions menées pour les populations vulnérables.

Un engagement social renforcé

Depuis 2016, le gouvernement béninois a fait du social un pilier majeur de son action. Des programmes emblématiques comme l'Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH), les filets sociaux Gbessoké, ou encore l'Assurance Maladie Obligatoire, témoignent de la volonté d'offrir à chaque citoyen un accès équitable à la santé, à la formation et aux opportunités économiques. ARCH, en particulier, combine assurance maladie, microcrédit et formation professionnelle, avec un appui spécial aux plus démunis.

Protection et autonomisation

Le Bénin s'est également illustré dans la protection de l'enfance, la lutte contre les violences faites aux femmes et la promotion du genre. Le Projet d'Appui à l'Intégration Socio-économique des Personnes Vulnérables (PAISPV) et le Projet d'Autonomisation Économique des Femmes et Promotion du Genre (PAEF-PG) soutiennent les femmes dans l'accès à la propriété foncière, aux filières agricoles et aux ressources financières.



Le microcrédit Alafia, relancé récemment, offre entre 50 000 et 200 000 F CFA pour appuyer les activités génératrices de revenus, tandis que la revalorisation salariale des fonctionnaires renforce le pouvoir d'achat.

Un cadre de vie amélioré

La politique sociale s'est également traduite dans le cadre de vie des citoyens. L'État a investi dans la construction de logements sociaux modernes et accessibles dans tous les départements. La Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité (SGDS SA), créée en 2018 et désormais active sur tout le territoire, modernise la collecte et le traitement des déchets, contribuant à un environnement plus sain et à la salubrité urbaine.

Eau, énergie et développement durable

Le gouvernement œuvre pour un accès universel à l'eau potable. En 2025, le taux d'accès en milieu rural a franchi la barre des 90 %, une avancée remarquable par rapport aux années précédentes. Dans le domaine de l'énergie, le Projet d'Accès Durable et Sécurisé du Bénin à l'Énergie Électrique (PADSBEE), doté de 200 milliards de francs CFA, vise à atteindre 75 % de couverture nationale d'ici fin 2025, dont 50 % en milieu rural.

Des résultats visibles

Ces initiatives traduisent une politique sociale cohérente, orientée vers la justice sociale, la protection des plus faibles et la croissance inclusive. En consolidant la solidarité nationale et en offrant à chacun les moyens de son épanouissement, le Bénin trace la voie d'un développement durable et équitable.

Youssouf AVOCEGAMOU

Agriculture béninoise

LE GBOMA, CE TRÉSOR VERT DU TERROIR

Légume-feuille traditionnel très prisé dans nos assiettes, le gboma (*Solanum macrocarpon*) demeure une culture à fort potentiel économique au Bénin. Malgré son importance nutritionnelle et son rôle dans les revenus des ménages ruraux, il reste encore dans l'ombre des grandes filières de rente comme le coton, le soja ou l'ananas.

Au Bénin, le gboma, appelé aussi grande morelle, est l'un des légumes-feuilles les plus consommés sur les marchés et dans les foyers. Riche en calcium et en phosphore, il entre dans la préparation de nombreuses sauces traditionnelles. Bien que très rentable pour les producteurs, il ne bénéficie pas encore de la même reconnaissance institutionnelle que les cultures de rente ou certaines spéculations maraîchères de masse comme la tomate ou l'oignon.

Une culture locale à fort potentiel

Principalement cultivé dans les communes rurales comme Djidja, le gboma constitue une source importante de revenus pour de nombreux producteurs. Il figure parmi les trois légumes-feuilles les plus produits au Bénin, aux côtés de l'amarante et du gbolo. Cependant, faute de statistiques officielles précises, sa place dans les bilans agricoles nationaux reste souvent marginalisée.

Des techniques de culture bien maîtrisées

La production du gboma repose sur des pratiques culturales éprouvées. Le sol est soigneusement préparé avant la mise en terre des plantules. Les agriculteurs utilisent fréquemment les fientes de volaille comme engrangis organique et l'urée comme complément minéral pour stimuler la croissance.

L'irrigation joue un rôle clé, surtout pendant les périodes de chaleur, tandis que des désherbages réguliers assurent un bon développement des plants.

Certains producteurs expérimentent aujourd'hui le biochar pour améliorer la rétention d'eau et la fertilité du sol, gage d'une meilleure productivité.

Des contraintes sanitaires persistantes

Comme beaucoup d'autres cultures maraîchères, le gboma est confronté à plusieurs menaces. L'anthracnose, causée par le champignon *Colletotrichum gloeosporioides*, provoque des taches sur les feuilles et réduit considérablement les rendements. Les nématodes à galles (*Meloidogyne spp.*) et l'acarien *Polyphagotarsonemus latus* sont également responsables de pertes notables. Pour y faire face, des recherches agronomiques sont menées afin de diffuser des techniques de lutte intégrée et des variétés plus résistantes.

Vers une valorisation accrue

La maîtrise des itinéraires techniques et la diffusion de fiches de bonnes pratiques permettent déjà d'améliorer les rendements dans plusieurs localités. À terme, une meilleure reconnaissance du gboma comme culture stratégique pourrait contribuer à diversifier l'économie agricole béninoise, réduire la dépendance aux cultures d'exportation et renforcer la sécurité alimentaire nationale.

Youssouf AVOCEGAMOU



ELONA HOUSE

SALLE DES FÊTES ET DE CONFÉRENCE



APPARTEMENTS ET CHAMBRES MEUBLÉS

Les résidences
FENOУ



Porto-Novo, Djassine Houinvié
- Tokpota - Dowa



+229 0198904640 / 0155499999



+229 0195534395 / 0155500707